



Avertissement justifié ?

Par **Alaet**, le **23/09/2021** à **09:55**

Bonjour, je suis chauffeur-livreur.

En livraison, en effectuant une marche arrière pour descendre d'un trottoir le pare chocs du véhicule a frotté le sol et a décroché un point de clip. J'en ai directement informé mon employeur, et j'ai aujourd'hui reçu un avertissement pour cet accident.

Est il légal de déclencher une procédure d'avertissement pour un dommage inhérent à mon travail?

J'espère avoir été assez explicite, et je vous remercie de votre temps.

Par **janus2fr**, le **23/09/2021** à **11:29**

[quote]

Est il légal de déclencher une procédure d'avertissement pour un dommage inhérent à mon travail?

[/quote]

Bonjour,

J'ai du mal à comprendre votre question, un avertissement ne peut, de toute façon, qu'être lié au travail, l'employeur ne va pas vous adresser un avertissement pour un motif extérieur au travail.

Par **P.M.**, le **23/09/2021** à **11:55**

Bonjour,

Le pouvoir disciplinaire appartient à l'employeur sous son appréciation sous contrôle du Conseil de Prud'Hommes s'il en est saisi...

Un avertissement a quand même une portée limitée et s'il entendait sanctionner une inattention dans la manoeuvre, c'est le moins qu'il pouvait faire alors que ça peut avoir des conséquences financières mais qu'il ne peut pas vous répercuter saut en cas de faute lourde...